

CONSEIL MUNICIPAL DE BOIS LE ROY

Compte rendu de la réunion du 25 janvier 2008

L'an deux mil huit, le vendredi 25 janvier à 20 H 30, les membres du conseil municipal de la commune de Bois le Roy, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Morel, Maire.

Présents : MOREL JP – ALLAIN L – AGUEEFF M – ROCOPLAN D – CAILLERE CI. – CAILLERE P – BOBIN G – GRIPON P. – LALLEMAND G – LE MAGOARIEC Ch – LEMERCIER S -

Absents : LE MARRE V. (procuration à LEMERCIER S)
DESHAYES M (procuration à ALLAIN L)
PERCEBOIS J. – PIVOT A. –

M. Didier ROCOPLAN a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 30 novembre 2007 n'appelle pas de remarques, celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

ORDRE DU JOUR

- Ø Convention SAFER
- Ø Convention « Service minimum d'accueil »
- Ø Avance participation avant vote BP 2008 du SIS
- Ø Programme travaux 2008 – Forêt de roseux
- Ø Modification des statuts du S.I.S.
- Ø Transport marché du vendredi à Saint André
- Ø Taxe sur les terrains devenus constructibles
- Ø P.V.R. rue des bruyères
- Ø Informations générales
- Ø Questions diverses

Le maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour les trois points suivants :

- Ø Remboursement Assurance
- Ø Travaux SIEGE 2008
- Ø Prêt acquisition propriété COANT

Ces points sont acceptés à l'unanimité des membres présents

1 – CONVENTION SAFER

Le maire présente le projet de convention de surveillance foncière de la SAFER au profit de la commune.

Cette convention a pour objet de permettre à la commune de faire usage de son droit de préemption directement ou par l'intermédiaire de la SAFER, afin de limiter le risque de mitage ou compromettre la conservation et la protection des espaces naturels et ruraux du territoire communal. Le coût de ce service est de 500€ par an.

Après de nombreux échanges, le conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve ce projet de convention et autorise le maire à signer les documents correspondants.

2 – CONVENTION « Service minimum d'accueil »

Le maire présente le projet de convention d'un service minimum d'accueil dans les écoles maternelles et élémentaires en cas de grève du personnel enseignant du 1er degré.

Ce service à pour objectif de permettre l'accueil des enfants dont les parents ne peuvent assumer ou faire assumer la garde les jours de grève.

Le financement de service sera assuré par l'Etat pour un montant de 90€ par tranche de 15 élèves accueillis et sera assumé par du personnel rémunéré par la commune. Le service est gratuit pour les familles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, cette convention et autorise le maire à signer les documents afférents.

3 – AVANCE PARTICIPATION S.I.S. (avant vote BP 2008)

Le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'octroyer au S.I.S. L'Habit/Bois le Roy, à compter du 1er janvier 2008 et ce jusqu'au vote du Budget primitif 2008, une avance permettant au S.I.S. d'assurer les charges à payer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à effectuer une avance chaque mois sur le budget au S.I.S. jusqu'au vote du Budget Primitif 2008.

4 – PROGRAMME TRAVAUX 2008 – Forêt de Roseux

Le maire présente le programme d'actions à mener dans la forêt communale de roseux. Ce programme prévoit l'entretien des cloisonnements sylvicoles, le dégagement manuel des plantations de frênes, érables, noyers, pins laricio de Corse et de châtaignier ainsi que l'entretien des protections individuelles. Le coût de ce programme d'entretien est de 6035€.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, ce programme et autorise le maire à signer les documents correspondants.

5 – MODIFICATION DES STATUTS DU S.I.S.

Le maire présente les statuts du S.I.S. ayant fait l'objet de modifications, suite aux demandes de la commune du L'HABIT (suppression du transport le vendredi sur le marché de Saint André de l'Eure) et la nécessité de mettre en conformité les compétences du S.I.S. suite à celle transférée à la C.C.P.N. (périscolaire).

Les membres du S.I.S. ont approuvé ces modifications le 7 décembre 2007 et il appartient aux conseils municipaux des communes adhérentes de les approuver.

Après délibérations, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, les nouveaux statuts du S.I.S. de BOIS LE ROY et du L'HABIT.

6 – TRANSPORT MARCHÉ DU VENDREDI A SAINT ANDRE

Le maire souhaite que le service de transport sur le marché de Saint André de l'Eure soit poursuivi, compte tenu que pour certaines personnes, cela représente la seule solution économique de pouvoir, en toute autonomie, se rendre sur le marché et bénéficier de service dont la commune ne dispose pas.

Le coût de ce service est d'environ 4 000€ par an. Le moyen de transport va être adapté pour tenir compte du nombre de personnes s'y rendant.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le maintien de ce service et autorise le maire à rechercher un transport adapté aux nombres d'utilisateurs.

7 – TAXE SUR LES TERRAINS DEVENUS CONSTRUCTIBLES

Le maire présente le texte permettant aux communes de récupérer une partie de la plus value réalisée par les propriétaires au moment de la cession, à titre onéreux, de terrains nus rendus constructibles par un document d'urbanisme.

Cette taxe ne sera exigible que pour les terrains actuellement en zone non constructible et qui, au cours d'une modification ou une révision du P.O.S., le deviendrait.

Le conseil municipal approuve, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, moins une abstention (D. ROCOPLAN), l'instauration de cette taxe.

8 – P.V.R. RUE DES BRUYERES

Le maire informe que, suite aux projets d'urbanisation de terrains rue des Bruyères (du carrefour de boiteau à la sente de la vénellerie), il y aura lieu de créer, prolonger et de renforcer les réseaux d'eau, d'éclairage public, d'électricité et de téléphone.

Pour que ces travaux ne soient pas supportés que par la collectivité, il propose que soit instaurée une PVR sur ce tronçon de voie communale. Cette participation ne s'appliquant qu'aux terrains non bâtis à ce jour.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la mise en place de cette PVR et autorise le maire à signer les documents nécessaires.

9 – REMBOURSEMENT ASSURANCE

Le maire présente la proposition de remboursement de notre assureur suite au sinistre routier « grande rue » du 22 juillet 2007.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la proposition du Cabinet C. ALEXANDRE et J. SEIGNEURET, d'un montant de 5232.90 € et autorise le maire à signer les documents correspondants.

10 – TRAVAUX SIEGE 2008

Le maire présente les projets de délibération du SIEGE concernant les travaux d'enfouissement d'électricité et de téléphone ainsi que les travaux d'éclairage public suivant pour les tranches 1 et 2 de la rue des Bruyères et le remplacement des candélabres de la rue des Peigneux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés ces travaux et autorise le maire à signer les documents correspondants.

Les travaux d'enfouissement et renforcement électrique seront financés par paiement en quinze annuités, les autres travaux étant payés en une seule fois à la réception des travaux.

11 – PRET ACQUISITION PROPRIETE COANT

Le maire présente les propositions de prêt formulées par le Crédit Agricole et DEXIA en vue de financer une partie de l'acquisition de la propriété rue de la mairie.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, l'offre de prêt d'un montant de 120000€ sur 10 ans à taux réduit de 3.79 % et autorise le maire à signer les documents correspondants.

12 – INFORMATIONS GENERALES

Le maire informe que :

- la Société GEDIA prospecte pour éventuellement faire de nouveaux travaux. Cela concerne la route de Roseux et la rue de la mairie.
- qu'il a donné son accord à l'USEP pour l'organisation à Bois le Roy, comme les deux années précédentes des journées rencontre P'tit tour USEP 2008 ; près de 460 enfants de 8 écoles (Bois le Roy, Ezy sur Eure, Ivry la Bataille, Le L'Habit, Lignerolles, Marcilly sur Eure, Mousseaux-Neuville et Saint Georges Motel). Cela aura lieu, les 15 et 16 mai 2008.

- que pour l'intégration de 2 nouvelles voies (chez et 22 août 44), il appartient au maire de désigner le commissaire enquêteur qui aura en charge l'organisation de l'enquête publique et non à Monsieur le Président du Tribunal Administratif comme annoncé antérieurement.
- les enfants des écoles remercient la mairie de les avoir abonné au «Petit Quotidien »
- que suite à la difficulté de faire cohabiter l'apprentissage de la batterie avec l'activité de la bibliothèque, il a écrit au président de Music' Appassionata, pour lui demander de suspendre ces cours (batterie) jusqu'à ce qu'une solution acceptable pour tous soit trouvée.
- donne lecture d'un courrier de M. Van Der Heyden Serge qui demande que l'on rappelle à chaque électeur les conditions de vote dans les communes de moins de 3500 habitants. Le conseil donne son accord pour que ces informations soient mises sur le site Internet et les panneaux municipaux.
- deux bureaux de vote, ouvert de 8h à 18h le 9 mars devront être organisés pour les élections Municipales et Cantonales. Des volontaires sont recherchés pour les tenir.

13 – QUESTIONS DIVERSES

- M. ALLAIN informe que le concert de printemps de « La Chacoulienne » aura lieu le 3 mai à 20H30 à l'église Saint Jean Baptiste de Bois le Roy.
- Mlle AGUEEFF rappelle le repas du CCAS le 2 février 2008.
- M. ROCOPLAN informe :
 - o que les nouveaux plans des rues du village ont été réalisés. Ils vont être prochainement installés.
 - o l'architecte chargé d'évaluer les travaux de l'église et de les classer par ordre de priorité a rendu son rapport. La prochaine municipalité aura le dossier pour déterminer son plan d'action.
 - o le recensement de la population indique 930 habitants principaux pour Bois le Roy, mais ce chiffre ne sera officiel qu'au premier janvier 2009.
- M. GRIPON fait part de deux points proposés par Mme LEVASSEUR :
 - o elle souhaiterait qu'un aspirateur soit mis à la disposition des utilisateurs de la salle d'activités communales. Le maire répond que cela va être fait.
 - o elle souhaiterait aussi la mise à disposition d'une poubelle. Le maire informe qu'une poubelle est déjà située à l'extérieure.

La séance est levée à 23H35.